

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 2 • Avril 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE

PETIT AVOCAT DEVIENDRA GRAND



VOIR PAGES 12 et 13



mot du président L'AJBM en effervescence / page03 éditorial L'art de se former / page04
l'AJBM en vrac Le développement durable, le droit et les affaires font bon ménage / page05
l'AJBM en vrac Grand Prix de karting et Tournoi de hockey cosom de l'AJBM / page06 l'AJBM
en vrac Le Guide de démarrage de l'entreprise / page07 espaces partenaires / page08
l'AJBM en vrac Congrès 2009 de l'AJBM / page12 spécial formation La formation, au
cœur des priorités de l'AJBM / page14 rencontre La formation continue obligatoire des avocats /
page16 rencontre Jean-Louis Baudouin / page18 parcours De l'avantage d'une double
formation / page20 art de vivre Letters to a young lawyer / page22 art de vivre Où il est
principalement question de livres parlants / page23 à noter à votre agenda / page24



EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 2 • Avril 2009

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 500 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

VP Communications : M^e Anne-Marie Breton. **Rédacteur en chef** : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité** : M^e Maude Perras. **Conseillère à la rédaction** : M^e Véronique Guertin. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Marjorie Houle, Sarah Munoz, Charlotte Larose, Juliette Lucas, Josée Ringuette, Marie-Josée Tremblay et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Judith Lauzon. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2008-2009 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Anne-Marie Breton, Frédéric Carle, Melanie Chartrand, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Philippe de Grandmont, Katherine Gledhill, Jean-Philippe Lincourt, Émilie Pelletier, Mathieu Piché-Messier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Olivier Truesdell-Ménard. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Ouimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau 325, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS** : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

L'INFORMATION JURIDIQUE... MOBILE

COMPOSEZ m.caij.qc.ca

CHERCHER AU
BON ENDROIT!



CAIJ  mobile
Des outils de recherche novateurs



Mot du président



Philippe-André Tessier, président
patessier@rsslex.com

L'AJBM en effervescence : Le printemps de la formation !

Le printemps tant attendu est enfin arrivé ! Celui-ci est salué non seulement par l'ouverture des terrasses sur la rue St-Denis and on Crescent Street, mais aussi par une véritable explosion d'activités à l'AJBM, que les pages de cet Extra vous exposent en détails!

De gros mois d'avril et de mai pour notre association, donc, tout juste au moment où la formation obligatoire arrive dans nos vies ! Coïncidence ? *I don't think so !*, car votre association veillait au grain pour vous offrir une gamme de formations à petits prix sur un éventail de sujets, tout en étant formellement reconnue comme dispensateur de formations par le Barreau du Québec.

Évidemment, vous m'accuserez de prêcher pour ma paroisse, mais il est essentiel pour une association comme la nôtre de jouer un rôle actif dans l'offre de formation car ce ne sont pas tous les avocats qui ont la chance de profiter d'un encadrement plus structuré de la part de leur employeur. J'ajouterais même que ce ne sont pas tous les avocats qui ont la chance de pouvoir dépenser des sommes importantes pour assurer leurs obligations de formation.

Je suis très donc fier de ce que notre association a développé en matière de formation depuis les cinq dernières années et je vous mets au défi de magasiner et trouver de meilleurs prix pour remplir vos obligations déontologiques de formation...

Parlant du rôle actif que joue notre association dans tout ce qui touche le développement de la formation pour ses membres, je me permets de vous encourager à participer à notre Congrès annuel 2009 complètement renouvelé, qui vous donnera la possibilité de vous former ainsi que de passer une superbe soirée en bonne compagnie au Musée Juste pour rire les 30 avril et 1^{er} mai prochains ! Un événement à ne pas manquer !

N'oubliez pas notre clinique juridique annuelle, les 18 et 19 avril prochains, alors que nos bénévoles pourront compter sur l'aide de nombreux membres des autres jeunes barreaux pour répondre aux citoyens qui ont besoin de nos conseils plus que jamais. Une belle collaboration entre jeunes avocats qui vaut la peine d'être soulignée !

Je profite également de ce mot pour vous encourager à être présents lors de notre assemblée générale annuelle et à exercer votre droit de vote lors des élections pour le Conseil d'administration 2009-2010, qui auront lieu le 30 avril prochain. Il est essentiel pour assurer le dynamisme et la vitalité de notre association que vous vous fassiez entendre pour donner une légitimité aux personnes qui auront la chance de diriger l'AJBM au cours de la prochaine année.

Notre association est un outil précieux. Votre vote ainsi que votre participation à notre assemblée générale témoigneront de sa valeur à vos yeux et lui permettront de continuer d'accomplir sa mission, qui est de servir le mieux possible vos intérêts. ■

Philippe-André Tessier

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
plbeauchesne@goyettelarose.com

L'art de se former

Sur les rivages de la Méditerranée, Télémaque a appris l'art de régner grâce aux enseignements de Mentor. Dans les marais de Dagobah, Yoda a entraîné Luke Skywalker pour qu'il devienne un Jedi. À Hogwarts, Harry Potter n'aurait pas pu vaincre Voldemort sans le professeur Dumbledore. Contrairement à ces héros, nous sommes bien souvent seuls, sans baguette ou sabre laser, pour affronter les périls de notre profession.

Qu'est-ce qui nous pousse à vouloir nous améliorer ? Notre code de déontologie et le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* en font une obligation. Mais au-delà de la loi, nous ressentons le besoin de nous dépasser, peut-être parce que nous avons peur de l'échec, que nous sommes en quête de succès, que nous n'avons pas le choix d'être performant pour conserver notre boulot ou que nous voulons tout simplement bien faire les choses.

Il y a plusieurs façons de se former. Il y a l'école qui nous prend tout petit et qui nous élève jusqu'au monde adulte. Lorsque nous en sortons, nous nous retrouvons dans le monde du travail et là, la vie nous forme. À force de nous débattre, nos techniques et nos habiletés se développent et se perfectionnent. La vie peut aussi nous déformer; l'habitude et la routine nous font pousser des œillères, et nous perdons de notre acuité intellectuelle. Il est alors nécessaire d'avoir un petit coup de pouce, un regard extérieur qui nous permet de sortir de nous-mêmes.

Parfois, nous avons la chance de rencontrer un mentor ou une personne qui nous fait voir les choses d'une autre façon, qui nous donne des conseils dont nous allons nous rappeler longtemps. Cette personne peut également nous confronter, nous permettre de nous défaire de nos craintes et d'aller plus loin. Ces moments sont précieux, mais rares. Il faut savoir en jouir. Certains travaillent dans des milieux où il est plus facile d'accéder à la sagesse des plus expérimentés, d'autres ont des ressources plus limitées. Mais dans tous les cas, pour devenir un bon avocat, il faut souvent nous fier que sur nous-mêmes.

Avec de la discipline et de la curiosité, devenons notre propre mentor. Commençons par nous ouvrir les yeux bien grands et à être attentif à ce qu'il y a autour de nous, à écouter nos adversaires ou des avocats d'expérience. Chaque matin, parcourons des décisions récentes pour faire le plein de règles de droit ou des ouvrages généraux sur le travail de l'avocat (voir p. 22). Un peu d'introspection nous permettra aussi de voir comment nous pourrions faire les choses de manière différente tout en réalisant nos bons coups. Prenons un cours à l'université ou assistons à des formations. Comme un mentor, il faudra faire preuve de patience, savoir quand cesser de nous en demander trop ou quand nous en demander un peu plus.

Et un jour, après bien des efforts, lorsque la partie adverse interrogera un de ses témoins, je serai le seul à entendre une voix qui me dira : « Objection. On ne peut pas changer les termes d'un écrit. Que le droit soit avec toi ! » ou les pages de mon Code se tourneront d'elles-mêmes par magie jusqu'à l'article 2863.

La formation peut prendre différentes formes. Laissez-vous tenter par celle qui vous intéresse le plus. Des midi-conférences au mentorat, l'ExtraJudiciaire vous fait plonger dans notre nouvelle réalité. ■

Pierre-Luc Beauchesne

L'AJBM en vrac

Le développement durable, le droit et les affaires font bon ménage



Anne-Marie Robichaud, membre du Comité des affaires publiques
robichaud_anne@hotmail.com



Evelyne Leblanc, membre du Comité des affaires publiques
eleblanc@sartec.qc.ca

Le 20 février dernier se tenait la deuxième édition du colloque **Droit, affaires et développement durable** au Club St-James, où les questions reliées à la vérification diligente, les normes environnementales et les investissements responsables étaient à l'honneur.

Une soixantaine de professionnels et juristes du milieu des affaires et de l'environnement ont assisté à cet événement, réalisé sous la gouverne de l'Éco-comité conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM).

L'événement a été un franc succès, tant quant à son taux de participation que pour la qualité de ses conférences, qui étaient à la fois pertinentes et abordaient des enjeux actuels. Soulignons que grâce à la plantation de six arbres, le colloque compensera cinq fois les émissions de gaz à effets de serre générées par l'événement ainsi que par ses participants pour s'y rendre. Plus précisément, ces arbres seront mis en terre dans le parc Les Salines de Saint-Hyacinthe, à proximité de l'autoroute 20.

Quant aux conférences, le colloque a pu compter sur plusieurs conférenciers de renom tant du milieu juridique que des affaires. Tout d'abord, la conférence sur la vérification diligente a été menée de main de maître par M^e Odette Nadon, de Lapointe Rosenstein, et M^e Robert Daigneault, de Daigneault, avocats inc., ainsi que par l'ingénieur-géologue Jean Halde, de DDH Genivar. Tout le processus de vérification diligente en matière environnementale a été passé au peigne fin par ces conférenciers, qui ont insisté sur l'importance de l'étude des questions liées à l'environnement depuis la décision *Ciment Saint-Laurent* de la Cour suprême du Canada.

Les conférenciers Sébastien Léonard de Zéro CO2 et Pierre Boileau de l'Association canadienne de normalisation ont abordé les avantages et opportunités des normes environnementales, réglementaires ou volontaires dans le secteur des affaires, dont les particularités des normes ISO.

Par la suite, Olivier Gamache de Groupe environnement

responsable nous a entretenus des différents types d'investissements basés sur des critères éthiques, socialement responsables, durables et/ou verts. Les investisseurs réclament de plus en plus ce type d'investissements et ce, particulièrement en temps de crise.



Enfin, le directeur pour le Québec de la Fondation David Suzuki, Karel Mayrand, a rappelé les grands enjeux du développement durable dans le contexte de la crise économique dont, entre autres, l'urgence d'agir dans l'immédiat et le fait que chaque geste du quotidien compte. Du même souffle, il a abordé les objectifs de la Fondation David Suzuki, installée depuis peu au Québec.

Pour réaliser cet événement, la généreuse collaboration de Loto-Québec (Or), DDH Environnement Ltée, Fasken Martineau, Lapointe Rosenstein, Zéro CO2 (Argent) ainsi que Daigneault, avocats inc., le Conseil des entreprises de services environnementaux et Recyc-Québec (Bronze) a été essentielle. Le Barreau de Montréal et l'AJBM les remercient pour leur implication, sans laquelle ce colloque n'aurait pu être possible. ■



L'AJBM en vrac

Gowlings s'impose au Grand Prix de karting de l'AJBM

Le légendaire Grand Prix de karting de l'AJBM a encore une fois fait vibrer les murs du circuit Action 500. Le 4 mars 2009, plus de sept « écuries » de haut niveau se sont affrontées lors de cette soirée. Une fois leur succulente pizza bien avalée, les participants ont couronné pendant plus de deux heures et demie afin de déterminer un grand champion. À la fin de la course, une fois l'odeur d'essence bien imprégnée dans le linge de nos participants, c'est l'équipe de Gowlings qui s'est vu couronner championne avec une sérieuse avance sur ses plus proches poursuivants. La deuxième position est allée à une équipe qui a l'habitude des podiums année après année, soit Fournier Avocats. La deuxième équipe de Gowlings a failli créer une surprise et envoyer un doublé sur le podium avec leurs collègues, mais c'est plutôt Morency Avocats qui a ravi la troisième place en mettant les bouchées double en fin de course. Si Donati Maisonneuve, Marchand Melançon Forget et Stikeman Elliott n'ont pas pu se classer pour les grands honneurs, ils ont tout de même rendu la tâche ardue à leurs compétiteurs. Merci à tous les participants et bénévoles pour cette superbe édition du Grand Prix de karting de l'AJBM.



Les champions du Grand Prix de Karting, Gowlings. De gauche à droite : Rafal Wrzesien, Alexandre Bayus, Claude-Étienne Borduas, Sophie Morin et Karim Agha.

Domination de McCarthy Tétrault au tournoi de hockey cosom de l'AJBM

Le 21 mars dernier avait lieu la 2^e édition du tournoi de hockey cosom de l'AJBM. Un grand nombre de participants (6 équipes et leurs spectateurs) se sont réunis au centre sportif de l'UQAM lors de cette journée. Nous avons eu la chance d'assister à un niveau de compétition très relevé ! McCarthy Tétrault, Gauthier Bédard et Papineau & Associés se sont nettement démarqués toute la journée avec quatre victoires et une défaite chacun durant la ronde préliminaire. Toutefois, lors de la grande finale, c'est l'équipe de McCarthy Tétrault qui a arraché le titre de champion de l'AJBM par un blanchissage de 4 à 0 contre Gauthier Bédard, l'équipe gagnante de l'édition de l'an dernier. En fond de classement avec une victoire et quatre revers chacun, nous pouvons souligner les grands efforts et le bon esprit sportif des équipes de Stikeman Elliott, des « Poilus » et des « Perdants ». Nous tenons à remercier tous les participants, les organisateurs, la permanence de l'AJBM et les bénévoles qui se sont impliqués lors de cette journée mémorable.



L'équipe championne, McCarthy Tétrault.

LegisPratique – Code de procédure civile annoté, édition 2009

Nouvelle édition !

918 • TPS
4000x, 1 500 pages
Couverture rigide • mai 2009
Avis de • Fiabilité de commentaires
d'articles disponibles
ISBN : 978033462255

Un **Code annoté innovateur** rédigé par des praticiens chevronnés pour répondre à tous vos besoins

Nouveautés

- Des centaines de nouveaux résumés
- Nouvelles notes de pratique
- Législation mise à jour

Solutions de recherche

Commandez dès maintenant!
Profitez de l'examen **gratuit de 30 jours!**

www.lexisnexis.ca/bookstore
1-800-668-6481

Mentionnez le code de réservation 3306 lorsque vous placez votre commande.

*Certaines offres de livres sont sujettes à modification sans préavis. Pour en savoir plus sur nos services de livres, visitez notre site web.

*Livraison par anticipation reçue par les nouveaux clients.

LexisNexis et Lexis – Knowledge Built – sont des marques déposées de Reed Elsevier. Propriété de LexisNexis Inc. © 2009 LexisNexis Canada Inc. Tous droits réservés.

SOLUTIONS COMPLÈTES POUR LA GESTION DE LA PRATIQUE

Établissement de la preuve Recherche de la loi Statut de la preuve Services de conseil

L'AJBM en vrac

Le Guide de démarrage de l'entreprise : Une envolée spectaculaire !

Le 4 février dernier, avocats et entrepreneurs se sont réunis dans les locaux du prestigieux Club Atwater afin d'assister au lancement du Guide de démarrage de l'entreprise réalisé par l'AJBM. Cet outil de travail, un incontournable pour toute personne qui désire se lancer en affaires, a été dévoilé lors d'un 6@8 réussi où tous ceux et celles qui lui ont permis de voir le jour ont été chaleureusement salués.

La soirée s'est déroulée dans un climat de camaraderie hors du commun où un échantillon diversifié de gens a pu échanger et trinquer à la réussite du projet. Ce fut également l'occasion pour l'artiste-photographe Benjamin Wong de réaliser de magnifiques photographies, que vous pouvez admirer sur le site Internet www.iintrigue.com.

comprennent notamment le financement d'une entreprise, les baux commerciaux et les relations de travail, pour ne nommer que ceux-là.

Par souci pour l'environnement, l'AJBM a pris le virage vert en diffusant son Guide sous format électronique. Ainsi, les participants à la soirée ont reçu en exclusivité le premier exemplaire de l'ouvrage sur une clé USB. Depuis le lancement, il est également possible de consulter le Guide sur le site Internet de l'AJBM au www.ajbm.qc.ca sous l'onglet « Services au public ».

Il convient de souligner non seulement l'apport des bénévoles dans la consécration de ce projet, mais également celui des nombreux partenaires, soit Bergman & Associés, le CRAC, Fasken Martineau, Gowlings et McMillan.



Certains membres du conseil d'administration de l'AJBM accompagnés des représentants de la Banque Scotia.

Le partenariat entre l'AJBM et la Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM) a porté ses fruits, car, outre des avocats et des représentants d'organismes de soutien aux jeunes entreprises, un bon nombre d'entrepreneurs et de membres de la JCCM étaient au rendez-vous.

La soirée a également fait quelques chanceux, qui sont repartis avec l'un des cinq prix de présence offerts par nos commanditaires, soit deux paires de billets pour une soirée au théâtre (gracieuseté de la Banque Scotia), un abonnement sportif d'un mois (offert par le Club Atwater) et deux forfaits pour une nuitée à l'Hôtel Pur de Québec.

Pour ceux et celles qui n'ont pu assister à la soirée et qui ignorent ce que contient le Guide de démarrage de l'entreprise, nous profitons de l'occasion pour vous en faire part. Ce guide, fruit du travail dévoué des bénévoles de l'AJBM, est un recueil de 16 textes traitant de divers sujets relatifs au fonctionnement d'une entreprise, de sa création à sa dissolution. Les thèmes abordés dans l'ouvrage



Une partie de l'équipe des collaborateurs du Guide.

Nous tenons également à remercier la Banque Scotia, nouveau partenaire majeur de l'AJBM, qui a appuyé ce projet et en appuiera bien d'autres. Afin de souligner l'annonce de ce partenariat et l'intérêt de la Banque Scotia à travailler en collaboration avec l'AJBM, plus de huit de ses représentants étaient présents à la soirée, dont Madame Diane Giard, première vice-présidente pour le Québec et l'Est de l'Ontario. ■

Espace partenaire

Un accès à de l'information juridique à jour, pertinente et sans frais, ça vous dit ?



Marjorie Houle, journaliste
marjorie.houle@csn.qc.ca

Le droit est en constante évolution, obligeant étudiants et praticiens à une grande vigilance afin de maintenir leurs connaissances à jour, et ce, tant au niveau de la législation que des courants jurisprudentiels et doctrinaux. Pour y arriver, nombre d'outils papier et électroniques s'offrent à nous, dont ceux que met à notre disposition le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ).

Je me suis entretenue à ce sujet avec Mmes Isabelle Charron et Isabelle Pilon, respectivement conseillère aux communications et directrice du réseau de bibliothèques du CAIJ.

La mission première du CAIJ est de rendre accessible l'information juridique tant aux membres du Barreau du Québec qu'à ceux de la magistrature. Il regroupe 38 bibliothèques de droit réparties dans les palais de justice du Québec. Il offre également des outils de recherche en ligne, un service de recherche et un service de formation.

La Suite JuriBistroMD développée par le CAIJ comprend quatre produits permettant l'accès gratuit en tout temps à de l'information juridique. BIBLIO permet une recherche en ligne de livres disponibles en bibliothèque. CONCERTO est un outil de recherche en ligne tant pour la législation, la jurisprudence que la doctrine. THEMA est un portail d'information structuré par sujets. Finalement, TOPO se veut une banque de données regroupées par thèmes, sous forme de questions-réponses, idéal pour débiter une recherche dans un domaine de droit avec lequel nous sommes moins familiers.

Pour en savoir plus sur la Suite JuriBistroMD et sur toutes les possibilités de recherche qu'elle propose, le CAIJ offre des ateliers de formation tant en bibliothèque qu'en milieu de



travail, et ce, sans frais. Il est également possible de suivre des ateliers de méthodologie de recherche législative, doctrinale et jurisprudentielle, tant au niveau provincial que fédéral. À noter que tous ces cours sont nouvellement reconnus par le Barreau du Québec. Ils pourront donc être comptabilisés dans les heures de formation continue obligatoire des avocats.

Les services offerts par le CAIJ s'avèrent être des outils de choix pour les membres de l'AJBM. Ils permettent d'optimiser nos recherches pour obtenir de l'information juridique à jour, tout en minimisant le temps consacré. N'hésitez pas à consulter le site Internet du CAIJ à l'adresse www.caij.qc.ca pour en apprendre davantage et bénéficier des nombreux services gratuits. Bonnes recherches ! ■

Sans juge ni témoin

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal: 514.286.0831
Extérieur: 1 800.74PAMBA

Espace partenaire

Dans la tourmente...



M^{re} Dominique Tardif
Directrice - Bureau de Montréal
ZSA Recrutement Juridique
dtardif@zsa.ca

La crise frappe, les marchés chutent et... l'inquiétude vous saisit. Le marché de l'emploi est plus compétitif qu'il y a de cela à peine six mois. L'augmentation du nombre de chercheurs d'emploi, quant à elle, semble parfois inversement proportionnelle au nombre de postes disponibles... Si cela est vrai dans certains secteurs, ce n'est pas le cas dans d'autres, est-il bien important de préciser.

Pour des gens habitués à avoir droits et privilèges plutôt que devoirs et obligations, le coup de l'insécurité ou de la mise à pied fait mal. Très mal même, parce que la descente est forcément plus abrupte quand on tombe de plus haut. La génération Y, aussi affublée du surnom de « génération trophée », est habituée à avoir une étoile sur son bulletin (ou sur son évaluation annuelle), tout comme d'exiger, par exemple, un emploi bien rémunéré avec bénéfices, horaire prévisible et progression quasi-assurée... et les déclinaisons sur ce même thème s'enchaînent. La génération y a droit. Tout simplement.

Aurai-je cette année autant d'appels d'employeurs encore éberlués d'avoir eu le sentiment d'être presque pris d'assaut par les questions camouflant à peine les conditions et exigences nombreuses des interviewés ? Laissez-moi en douter.

Et si les choses changeaient ? C'est peut-être le moment de rajuster, du moins pour certains, sa visière et de mettre le trop-plein d'assurance au rencart. Ce qui ne signifie pas qu'il est recommandé de sauter sur le premier emploi venu au moindre soubresaut financier de votre compagnie ou à la moindre diminution du volume de vos dossiers en cabinet. Il faut évidemment savoir bien choisir.

À cette nécessité s'ajoute celle de bien savoir se vendre une fois l'objet de votre désir identifié. Si vous êtes en recherche d'emploi, convainquez d'abord l'employeur de votre valeur ajoutée. L'employeur se doute déjà qu'obtenir un emploi chez lui sera stimulant et intéressant pour vous. Or, ce qu'il attend de connaître, c'est pourquoi, en quoi et comment vous êtes la personne la mieux placée pour servir les intérêts de sa société ou compagnie.

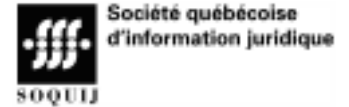
Vos aptitudes en développement de clientèle seront certainement appréciées des cabinets par les temps qui courent, au même titre que, chez les entreprises, votre expérience dans la réduction des dépenses ou l'amélioration des processus d'un département juridique. Vous n'avez pas une telle expérience ? Assistez à des formations, participez à des activités de développement, tentez de voir en quoi vos connaissances peuvent profiter aux secteurs actuellement plus en demande que le vôtre. Montrez de l'initiative et démarquez-vous. Si votre secteur de pratique est touché par la crise, vous en avez, ironiquement, probablement le temps.

Sachez bien plaider votre cause. Une fois votre preuve close (et seulement à ce moment), allez-y de vos questions - les bonnes. ■



Espace partenaire

Un dossier de recherche parfait est synonyme de succès !



Prenez votre carrière en main en maîtrisant efficacement les outils de recherche disponibles dans AZIMUT. Inscrivez-vous à l'une de nos séances de formation sans frais offertes par nos agents de formation expérimentés :

Par M^e Annie Mongeon, agente de formation pour SOQUIJ

- Juris.doc - Intermédiaire (6 heures) : pour les utilisateurs désirant développer leurs habiletés de recherche et leur connaissance générale du service;
- Juris.doc - Avancée (3,5 heures) : pour les utilisateurs très expérimentés voulant perfectionner leurs habiletés afin de réaliser des recherches complexes;
- CCQ annoté Baudouin Renaud (3 heures) : pour les utilisateurs désireux de connaître le fonctionnement de la version électronique du célèbre ouvrage;
- Plumitifs et Plumitifs cours municipales (3,5 heures) : pour les utilisateurs, avec ou sans expérience, souhaitant consulter les dossiers de nature civile ou pénale ouverts auprès des tribunaux et de certaines cours municipales.

Dotée d'une salle de formation moderne et confortable, SOQUIJ peut accueillir jusqu'à 10 participants à la fois dans ses bureaux de Montréal. Des séances peuvent être également offertes à vos bureaux pour des groupes de 5 à 10 participants.

Vous ne croyez pas pouvoir vous rendre à l'une de nos séances de formation par manque de temps ? Qu'à cela ne tienne : grâce à la formation en ligne, plus besoin de vous déplacer ! Apprenez comment naviguer et maximiser l'utilisation des services d'AZIMUT dans le confort de votre bureau.

Consultez notre calendrier pour connaître l'horaire des prochaines séances de formation. Ce dernier est disponible à l'adresse www.info.azimut.soquij.qc.ca/soutien. Pour

vous inscrire, communiquez avec le Service d'aide aux utilisateurs de SOQUIJ par téléphone au 514.842.AIDE ou, sans frais, au 1.800.356.AIDE. ■

Nouveauté AZIMUT

3 millions d'hyperliens, pour voir encore plus loin !

Trois millions de liens interactifs ont été insérés dans tous les résumés et les textes intégraux disponibles dans AZIMUT. D'un seul clic, les utilisateurs ont désormais accès aux décisions, à la législation et à la doctrine citées dans l'ensemble des documents de Juris.doc.

L'utilisation est simple. En lisant un document, les hyperliens placés dans le texte conduisent directement au document associé d'une loi refondue du Québec, et ce, sans quitter l'environnement AZIMUT.

Vous pouvez aussi accéder au texte d'une jurisprudence citée, dans la mesure où elle est accessible dans l'une ou l'autre des différentes banques offertes sur AZIMUT, à une fiche de doctrine ou encore au texte de la doctrine lui-même, s'il est offert dans la banque Doctrine.

Pour chaque document référencé, un logiciel développé par SOQUIJ effectue la corrélation entre l'information contenue dans les textes de jugement et celle diffusée dans AZIMUT afin de vous fournir une documentation plus complète, sans avoir à effectuer de recherches additionnelles. Ainsi, toutes les nouvelles décisions ajoutées quotidiennement dans Juris.doc sont dorénavant enrichies par ces nouveaux liens.

COURTIER EXCLUSIF DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

ASSURANCE-GROUPE

- Assurance vie
- Assurance décès ou mutilation accidentel
- Assurance soins médicaux
 - * Hospitalisation, médicaments
 - * Paramédicaux
 - * Assurance voyage
- Assurance soins dentaires
 - * Soins de base et prévention
 - * Endodontie
 - * Parodontie
- Assurance invalidité
- Assurance des frais généraux

ASSURANCE INDIVIDUELLE

- Assurance vie
 - Temporaire 10, 20, 100 ans
- Assurance invalidité
- Assurance vie universelle
- Assurance contre les maladies graves

La réponse à tous vos besoins d'assurance de personnes
N'hésitez pas à communiquer avec nous.

1255, rue University, Bureau 217
Montréal (Québec) H3B 3B2
Téléphone: 514.871.1181
Sans frais: 1.877.371.1181
Télécopieur: 514.871.4943
Courriel: info@medicassurances.ca
www.medicassurance.ca

 **médicassurance**

Espace partenaire

Améliorez votre situation financière avec le nouveau compte d'épargne libre d'impôt



L'introduction du compte d'épargne libre d'impôt (CELI), en janvier 2009, constitue un des événements les plus marquants du secteur canadien des placements. Les nombreux avantages de ce nouveau type de compte en feront un des véhicules d'épargne les plus populaires auprès des Canadiens. Voici ce que vous devez savoir.

Fonctionnement du compte

Vous pouvez cotiser à votre CELI jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année. Contrairement à un RER, vos cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable. Les intérêts ou les revenus de placements gagnés dans le compte ne sont pas imposables.

Si vous ne versez pas la cotisation maximale au cours d'une année, vous pouvez reporter vos droits de cotisation à l'année suivante. Vous pouvez reporter indéfiniment vos droits de cotisation inutilisés.

Flexibilité maximum

La flexibilité est l'une des principales caractéristiques du CELI. Ce compte est un outil d'épargne qui peut servir à amasser des fonds pour les situations d'urgence, les vacances, l'éducation permanente, ou pour compléter les fonds d'épargne-retraite. En fait, le CELI peut servir pour tout objectif à court ou à long terme.

La flexibilité du CELI s'applique aux retraits. Vous pouvez retirer n'importe quel montant de votre compte et pour n'importe quel motif, aucun impôt ne s'appliquera aux retraits. Ces montants que vous retirez seront ajoutés à vos droits de cotisation pour l'année suivante.

Ce compte est également flexible au niveau du choix de placements. Un CELI peut accepter un large éventail de placements, y compris de l'encaisse, des certificats de

placement garanti (CPG), des fonds communs, des actions et des obligations. Tous les types de placements que vous pouvez détenir dans un RER sont admissibles dans votre CELI.

Planification à long terme

Il n'y a pas de restrictions quant à l'utilisation du CELI. Les projets à court terme, comme des vacances ou des rénovations, seront indiscutablement populaires. Selon votre âge et vos cotisations, vous pourriez avoir un montant élevé dans votre CELI lors de votre départ à la retraite.

Lorsque vous retirerez des fonds de votre CELI après avoir pris votre retraite, ces montants ne sont pas inclus dans votre revenu. Cela signifie que vous ne serez pas dans une tranche d'imposition supérieure et que vos prestations de la Sécurité de la vieillesse ne feront pas l'objet d'une retenue. Autrement dit, le CELI ne pénalise pas votre épargne.

Le saviez-vous ? Le CELI peut aussi servir au fractionnement du revenu. Par exemple, vous pouvez cotiser au CELI d'un conjoint ou d'un enfant adulte et les revenus de placements ne vous sont pas attribués.

Demandez à votre planificateur financier de vous montrer comment profiter de ce nouvel et important outil d'épargne. ■

Trouver l'argent nécessaire pour la croissance de vos activités professionnelles, c'est maintenant une affaire réglée.

Le programme **Professions libérales Scotia**® est une solution financière souple et globale qui intègre vos besoins financiers personnels et professionnels en un seul produit taillé sur mesure.

Nous offrons des ensembles de services bancaires privilégiés aux membres de l'AJBM. Contactez-nous pour plus de détails.

Succursale Tour Scotia
(514) 499-5805

Professions libérales Scotia

Banque Scotia

L'AJBM en vrac

Nouveau concept pour le Congrès 2009 de l'AJBM



Jean-Philippe Lincourt, administrateur responsable du Comité congrès et gala
jplincourt@lavery.ca

C'est un grand plaisir pour moi de vous entretenir du concept retenu par l'Association pour son Congrès annuel 2009, lequel se tiendra les jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai prochains au Musée Juste pour rire à Montréal.

L'expérience des années précédentes nous a démontré qu'il était nécessaire d'adopter une nouvelle formule pour cet événement-phare de l'Association. Format vieillissant, support de plus en plus mitigé des grands bureaux, prix élevés, participation à la baisse année après année; autant d'éléments qui justifiaient, nous le croyons, de faire table rase sur l'ancien Congrès.

Le Congrès est mort, vive le Congrès !

Le Congrès 2009 s'ouvrira avec une table ronde sur le *Code de procédure civile* organisée par le Comité des affaires publiques de l'Association. Les juges en chef Guy Gagnon j.c.q. et François Rolland j.c.s., ainsi que M^e Sylvain Lussier seront les membres de ce panel sélect. Les trois invités traiteront tour à tour des difficultés, réussites et solutions d'avenir en ce qui concerne la procédure civile et l'administration de la justice.

La mise en place par le Barreau du Québec des nouvelles exigences en matière de formation permanente obligatoire s'est présentée à l'AJBM comme une occasion en or de revamper la formule du Congrès. Nous sommes particulièrement fiers d'offrir aux congressistes une programmation digne des meilleurs colloques de formation permanente, et ce, pour une fraction du prix habituel. Ainsi, les formations dispensées dans le cadre du Congrès seront accréditées par le Barreau du Québec aux fins du nouveau régime de formation permanente obligatoire. Cela revient à dire qu'une participation aux formations du Congrès est susceptible de combler, dans une importante mesure, le nombre d'heures de formation requis pour une année.

Par ailleurs, il est important de noter que l'Assemblée générale annuelle se déroulera maintenant dans le cadre du Congrès. Une boîte de scrutin sera disponible sur les lieux du Congrès et le dévoilement du résultat des élections aura également lieu au terme de l'assemblée. Le traditionnel Cocktail des collaborateurs aura lieu suite à l'assemblée, comme le veut la tradition, mais dans une forme passablement rajeunie et améliorée. Il est à préciser

que l'accès à l'Assemblée générale et au Cocktail des collaborateurs sera gratuit et ouvert à tous les membres, comme par le passé.

Plusieurs d'entre vous avez récemment répondu au sondage mis en place par le Comité des états généraux sur l'avenir de la profession. Les résultats de celui-ci seront également dévoilés lors du Congrès et les conclusions qui en découleront paveront la voie à un panel de discussion animé par le collectif Génération d'idées (www.generationidees.ca).

Enfin, la soirée du vendredi se terminera par le traditionnel Cocktail du bâtonnier et par un banquet. Animation, musique et plaisir seront au rendez-vous.

L'Association voyait comme une importante préoccupation celle d'offrir à ces membres un Congrès à petit prix. C'est dans cette optique que nous sommes particulièrement fiers de vous proposer la grille tarifaire qui suit :

Membres :	
Congrès complet	200 \$
Jeudi	125 \$
Vendredi	125 \$
Banquet du vendredi uniquement	80 \$
Non-membres :	
Congrès complet	300 \$
Jeudi	190 \$
Vendredi	190 \$
Banquet du vendredi uniquement	120 \$

Nous vous donnons donc rendez-vous à votre Congrès 2009

Date : jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai 2009

Lieu : Musée Juste pour rire, 2111, boul. St-Laurent

11h45 Accueil et ouverture du Congrès

12h00 Colloque - Table ronde - *C.p.c. Innovations*
(François Rolland j.c.s., Me Sylvain Lussier et
Guy Gagnon j.c.Q.)

14h15 *Développements récents d'intérêt pour les
praticiens en droit corporatif* (Me Marc-André
Boutin, Davies)
ou
*La négociation d'un règlement : Justice
participative ou droit collaboratif*
(Mes Louis Marquis, John-Nicholas Morello et
Martha Shea)

16h00 *2009 vers l'avenir; Perspectives économiques
et financières* (Richard H. Mercier, Banque
Scotia)
ou
Développement professionnel; Faites votre
marque rapidement ! (Liette Monat, Liette
Monat Stratégies d'affaires inc.)

17h00 *Atelier - Les nouveautés 2009 : Tout pour
simplifier vos recherches!* (Me Annie
Mongeon, SOQUIJ)

18h00 Assemblée générale annuelle (gratuit et
ouvert à tous)

19h00 Cocktail des bénévoles (gratuit et ouvert à
tous)

CONGRÈS ANNUEL 2009

8h00 Café et viennoiseries

10h00 *Introduction au droit de l'immigration* (Me Stéphane
Duval, Robinson Sheppard Shapiro)
ou
L'art d'interroger et de contre-interroger (Mes
Suzanne Côté et Louis P. Bélanger, Stikeman
Elliott)

12h00 Dévoilement des résultats du sondage - États
généraux de l'AJBM (en collaboration avec
Génération d'Idées)

14h15 *Les pièges à éviter en matière de déontologie* (Me
Michèle St-Onge, Syndic, Barreau du Québec)

15h45 *Développement des affaires et réseautage*, Me
Dominique Tardif, ZSA

17h00 Cocktail

18h00 Banquet, musique et animation

MUOÉE
JUSTE POUR TOUS

30.04.09 / 01.05.09

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Courriel :

Téléphone :

N° de membre :

Choix : Membres / stagiaires / étudiants : Jeudi 30 avril 125 \$ + taxes / Vendredi 1^{er} mai 125 \$ + taxes /
2 jours 200 \$ + taxes / banquet du vendredi soir seulement 80 \$ + taxes

Non-membres : Jeudi 30 avril 190 \$ + taxes / Vendredi 1^{er} mai 190 \$ + taxes /
2 jours 300 \$ + taxes / banquet du vendredi soir 120 \$ + taxes

Carte de crédit : Visa MasterCard

Chèque (à l'ordre de l'AJBM) par la poste

Numéro de carte :

Expiration :

Signature :

Veuillez compléter la fiche d'inscription ci-dessus et la transmettre par télécopie au 514.954.3496 ou encore par la
poste au 445, St-Laurent, bureau 325, Montréal, QC, H2Y 3T8. Veuillez libeller votre paiement à l'ordre de
l'Association du Jeune Barreau de Montréal et nous le faire parvenir à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez également
vous inscrire et payer en ligne au www.ajbm.qc.ca.

Aucun remboursement. Les frais d'inscriptions doivent être acquittés au plus tard le 29 avril 2009. Votre absence au
Congrès n'ayant pas été déclarée 72 heures à l'avance ne vous libère pas de l'obligation de payer puisque des frais
sont engagés suite à votre inscription.

Pour toute information, communiquez avec M^e Catherine Ouimet au 514.954.3498 ou au couimet@ajbm.qc.ca.

Spécial formation

La formation, au cœur des priorités de l'AJBM



Marie Cousineau, administratrice responsable du Comité formation
mcousineau@heenan.ca

À partir du 1^{er} avril 2009, les juristes québécois inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec devront consacrer un minimum de 30 heures de formation par période de deux ans, soit une moyenne de 1,25 heure de formation par mois. Ces formations devront être liées à l'exercice de la profession et être reconnues par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et le Comité exécutif du Barreau du Québec.

C'est en ayant à l'esprit d'assister ses membres à rencontrer les nouvelles exigences en matière de formation obligatoire que l'AJBM s'est fait reconnaître comme dispensateur de formation reconnu par le Barreau du Québec.

Ainsi, dès le 1^{er} avril 2009, les formations offertes par l'AJBM seront reconnues pour les fins de la formation obligatoire. Les formations porteront sur des sujets variés, de façon à intéresser les praticiens de différents champs de pratique, et continueront d'être offertes à un prix modique. Présentement, les dîners-conférences offerts par l'AJBM coûtent 35 \$ pour une heure et demie de formation, incluant le dîner, alors que les cours de formation sont offerts à 50 \$, pour deux heures et demie de formation, incluant le souper.

La programmation de formation pour l'année 2008-2009



tire déjà à sa fin. Au cours des derniers mois, les membres de l'AJBM ont été nombreux à se déplacer pour écouter des conférenciers traiter de sujets divers tels que l'assurance responsabilité civile, les partenariats public-privé, la révision judiciaire, les injonctions, l'information juridique, le droit à la vie privée du salarié, ainsi que des conseils pratiques pour jeunes plaideurs.

Seulement quatre formations restent au programme pour l'année 2008-2009 (voir page ci-contre). Le programme de formations pour l'année 2009-2010 sera préparé cet été par le Comité de formation de l'AJBM. À cette fin, nous désirons connaître vos commentaires et vos sugges-

tions relativement aux sujets de formation qui vous intéressent. Vous pouvez nous transmettre vos commentaires et suggestions par courriel à l'adresse suivante : formation@ajbm.qc.ca. ■

Y avez-vous pensé ?

En vous inscrivant au Congrès de l'AJBM qui se déroulera les 30 avril et 1^{er} mai prochains, vous pourrez accumuler dès maintenant près de 10 heures de formation en seulement deux jours. La programmation inclut notamment des présentations sur l'art d'interroger et de contre-interroger, les développements récents d'intérêt pour les praticiens en droit corporatif, la négociation d'un règlement, l'introduction au droit de l'immigration, les tendances économiques, la déontologie et le développement professionnel. Consultez le site internet de l'AJBM au www.ajbm.qc.ca pour obtenir plus d'informations sur le calendrier des activités et pour vous inscrire.

22 avril 2009

Le recours pour oppression en droit québécois

Dîner-conférence (1h30 de formation) – 35 \$

Après plusieurs tentatives infructueuses menées par des actionnaires minoritaires devant les tribunaux québécois, la Cour supérieure a reconnu, en mars 2008, l'existence d'un recours similaire au recours en oppression à l'égard d'une compagnie constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec* dans l'affaire *Desjardins c. Desjardins*. M^e Paul Martel, conseiller spécial chez Blake, Cassels & Graydon, traitera des implications de cette décision en droit québécois un an plus tard.

6 mai 2009

L'adoption

Dîner-conférence (1h30 de formation) – 35 \$

Les avocats œuvrant en droit de la famille ne voudront pas manquer la formation de M^e Alain Roy, docteur en droit et professeur à l'Université de Montréal, portant sur l'adoption. M^e Roy, qui est l'auteur d'un livre intitulé *Le droit de l'adoption au Québec*, expliquera, lors de cette présentation, les principes fondamentaux de l'adoption au Québec. M^e Roy traitera par ailleurs du besoin d'une réforme en matière d'adoption au Québec, dont les fondements sur lesquels repose son cadre juridique n'ont pas véritablement évolué depuis 1924, date de la toute première législation québécoise portant sur l'adoption.

20 mai 2009

Faillites et redressements : les impacts sur les entreprises

Dîner-conférence (1h30 de formation) – 35 \$

Dans le contexte économique actuel, de nombreux jeunes avocats seront appelés à travailler dans des dossiers de faillite. La présentation sur les faillites et redressements sera offerte conjointement par l'AJBM et le Regroupement des CA de Montréal. M^e Michael J. Hanlon, du cabinet Heenan Blaikie, et Michel Marleau, du cabinet Ernst & Young, traiteront notamment des signes avant-coureurs d'une faillite, des informations essentielles à l'analyse, des options de redressement prévues à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, de la responsabilité des administrateurs et des conseils pratiques.

20 mai 2009

Se préparer adéquatement et plaider avec succès un appel en matière criminelle. Quelques conseils à partir d'un exemple concret : l'allégation d'incompétence de l'avocat ayant agi en première instance

Cours de formation (2h30 de formation) – 50 \$

Lors de ce cours de formation, l'honorable François Doyon, juge à la Cour d'appel, s'adressera aux avocats criminalistes afin de leur donner des conseils pour plaider avec succès devant la Cour d'appel. Cette présentation intéressera par ailleurs les avocats criminalistes œuvrant plus souvent qu'autrement en première instance, puisque le juge Doyon traitera également de la notion de l'allégation d'incompétence de l'avocat ayant agi en première instance.

Vous pouvez vous inscrire aux formations sur le site Internet de l'AJBM au www.ajbm.qc.ca, en sélectionnant **Activités** ou en communiquant avec Mme Amalia Jeannot à l'adresse courriel ajeannot@ajbm.qc.ca. Les places sont limitées.

Rencontre

La formation continue obligatoire des avocats : Accessible et diversifiée



Sarah Munoz, journaliste
smunoz@mlavocats.com

C'est le 1^{er} avril dernier qu'est entré en vigueur le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* (Règlement). Des séances d'information ont déjà eu lieu à ce sujet et de la documentation est également disponible sur le site Internet du Barreau du Québec pour nous informer. Nous avons quand même voulu en savoir un peu plus et avons rencontré M^e Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau et de la Formation continue du Barreau du Québec, qui a gentiment accepté de répondre à nos questions.

Quel a été l'élément déclencheur pour la mise en place de la formation continue obligatoire des avocats ?

Le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocates et des avocats en exercice avait reçu comme mandat de revoir la formation continue pour les avocats dans le cadre de la planification stratégique du Barreau du Québec. En faisant ses travaux, et en s'interrogeant sur les besoins des membres en matière de compétence – donc en matière de formation –, les membres du Comité en sont venus à la conclusion que la formation continue obligatoire est la meilleure façon d'assurer adéquatement la protection du public et d'offrir aux membres les meilleurs outils de formation possible.

La formation continue existe dans les autres provinces du Canada, où elle n'est cependant pas obligatoire. Pourquoi avoir choisi la radiation comme sanction en cas de non-respect au Québec ?

En fait, la seule province où la formation continue est obligatoire est la Colombie-Britannique. Nous avons mis une sanction comme la radiation pour démontrer l'importance que l'Ordre attache à l'obligation de formation continue pour les membres. Il est clair que s'il n'y avait pas une sanction importante, l'obligation de formation continue obligatoire aurait pu ne pas être prise autant au sérieux. On pense toutefois que les avocats vont remplir leur obligation. Avant d'être radié, l'avocat recevra de toute façon plusieurs avis.

Le Manitoba et la Saskatchewan ont opté pour une diminution de la cotisation annuelle si l'avocat se soumet à la formation continue ou pour une surprime de l'assurance professionnelle en cas de non-respect. Avez-vous considéré ces mesures ?



M^e Lise Tremblay

Oui, ce sont des sanctions que nous avons considérées. Comme je vous l'ai dit, le Comité a finalement choisi la radiation en se disant que ce n'est pas, par exemple, en augmentant les cotisations à l'assurance professionnelle que la mission de protection du public va être mieux servie, mais c'est en s'assurant que les membres sont continuellement et obligatoirement formés.

Est-ce que les conférences données par des grands cabinets auxquelles assistent les avocats en entreprise pourraient être reconnues comme activité de formation dans le cadre du Règlement ?

Oui. Par exemple, les cabinets qui donnent de la formation à l'interne ou qui invitent des avocats-clients à suivre ces formations pourront déposer une demande de reconnaissance pour l'ensemble de leurs activités de formation.

Les employeurs auront-ils l'obligation de prévoir du temps pour que leurs avocats remplissent leurs obligations en matière de formation continue ?

Il est certain que nous allons faire de la sensibilisation auprès des employeurs et même les aider s'ils veulent

organiser une formation. Nous souhaitons qu'ils soient conscients que les avocats ont des obligations de formation continue, ce que nous allons faciliter autant que possible. Si les employeurs le souhaitent, nous collaborerons à ce qu'ils soient eux-mêmes reconnus comme dispensateurs d'activités de formation. Cela dit, nous ne prévoyons aucune obligation plus formelle que ça.

Nous savons que l'École du Barreau offre déjà des activités de formation continue, mais celles-ci sont souvent assez dispendieuses. Y aura-t-il des formations gratuites ou disponibles à moindre coût ? Est-ce que des bourses ou du financement seront aussi disponibles ?

Les universités, notamment, offrent des formations qui sont souvent gratuites, comme des dîners-conférences ou des déjeuners-causeries. Il y aura aussi des formations offertes par des associations, comme celles de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui a déjà demandé la reconnaissance de la plupart de ses activités, qui sont très abordables. L'objectif est de rendre la formation continue obligatoire accessible et diversifiée, et nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les coûts de la formation ne soient pas un empêchement de suivre la formation continue. Pour ce qui est des bourses et du financement, nous ne le savons pas encore.

En ce qui concerne la demande de reconnaissance d'une activité de formation, combien de temps le traitement de la demande pourra prendre ?

À cette date-ci, le processus prend 20 jours, donc on rentre très bien dans nos délais. Évidemment, nous demandons 30 jours pour s'assurer que, si jamais il y a un problème ou que nous avons besoin d'information supplémentaire, nous ayons le temps de reconnaître l'activité avant sa tenue. Mais, à la limite, comme on le retrouve dans le Règlement, vous pourriez demander la reconnaissance de l'activité après sa tenue.

Pour ce qui est des formations suivies à l'extérieur du Québec, comment fonctionneront leurs reconnaissances ?

Pour les avocats qui pratiquent à l'extérieur du Québec, le Comité a décidé de reconnaître d'emblée toutes les formations si elles ont été suivies dans une faculté de droit ou dans une juridiction où il y a déjà de la formation continue obligatoire. L'avocat ayant suivi seul une autre formation à l'étranger pourra tout de même déposer lui-même une demande de reconnaissance. Plusieurs juridictions ont déjà téléphoné pour déposer des demandes de reconnaissance. Le registre des activités reconnues sera aussi continuellement remis à jour. ■



Votre groupe fait de vous
quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES QUE VOUS
OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

0\$ DE FRANCHISE

Grâce au partenariat entre La Personnelle et l'Association du Jeune Barreau de Montréal, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et des avantages tels que l'option 0\$ de franchise pour votre auto.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/ajbm



Rencontre

La formation professionnelle vue par Jean-Louis Baudouin



Charlotte Larose, journaliste
charlotte.larose@blakes.com

Grand professeur de droit, notamment à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et juge estimé à la Cour d'appel du Québec pendant près de 20 ans, les écrits de Jean-Louis Baudouin sont des incontournables de l'enseignement du droit civil québécois. De mentoré à mentor, il nous parle de sa vision de la formation professionnelle des avocats.

Vos parents étaient des juristes. Quelle fut leur influence sur votre formation juridique ?

Mon père est venu de France au Canada en 1946 après la guerre et il a enseigné le droit à l'Université McGill. Il avait été magistrat en France à l'époque et son père, son grand-père, son arrière-grand-père, son arrière-arrière-grand-père étaient également tous des juristes. Alors j'ai l'impression que j'ai un gène dans l'ADN avec une petite balance sûrement. Ma mère aussi était juriste, mais elle n'a jamais vraiment fait carrière. Elle a fait sa licence en droit et son doctorat, mais elle a épousé mon père en 1928 et puis ça c'est terminé là en fait. L'influence, c'est parce que, à la maison, on parlait beaucoup de droit, comme vous pouvez l'imaginer. Mais je n'étais pas du tout décidé à faire le droit; j'étais plutôt décidé à faire la médecine. Finalement, j'ai laissé tomber la médecine parce que ça demandait trop de calculs mathématiques et de formation scientifique : j'aurais été un bien mauvais médecin. À l'époque de ma licence en droit à McGill, mon père y était professeur et il m'enseignait, ce qui n'était pas particulièrement agréable la plupart du temps, je dois dire.

Qui furent vos mentors ?

Comme avocat, je pense que c'est clairement François Aquin avec qui j'ai eu beaucoup de contacts pendant toute ma carrière, tant à l'université qu'en pratique. Ce fut principalement quelqu'un qui m'a inculqué le goût du devoir

bien fait et la curiosité intellectuelle face à un problème de droit. Ce fut un mentor absolument extraordinaire. Comme professeur, je pense que c'est Frank Scott, qui était professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill et qui enseignait le droit constitutionnel. Il venait de plaider l'affaire *Roncarelli* et je me rappelle toujours de ses cours. Il avait une finesse absolument particulière dans l'exposé des principes de droit. Comme juge, il y en a eu plusieurs. Je dirais qu'il y a eu le juge Amédée Monette au point de vue capacité intellectuelle de réflexion et le juge Antonio Lamer au point de vue d'une vision à la fois pratique et théorique des problèmes de droit.

Quel devrait être le rôle d'un mentor ?

Plusieurs choses sont importantes. C'est premièrement de partager son expérience parce qu'évidemment, lorsqu'on arrive à mon âge respectable, on a vu passer pas mal de choses. On a donc accumulé une expérience et l'on peut éviter à une personne moins

expérimentée certaines erreurs ou simplifier sa ligne de conduite. Comme juge, il est important de mettre les gens à l'aise, surtout les jeunes. J'ai toujours pensé qu'il fallait les rassurer, bien les écouter, même s'il s'agissait de procédures simples. En tant que professeur, c'est différent. Il faut donner le goût à l'étudiant de la matière qu'on enseigne. L'important, pour un professeur, c'est de communiquer son amour de la matière et donner le goût aux étudiants, une fois qu'ils sont sortis de la faculté, de



L'honorable Jean-Louis Baudouin

continuer ou d'approfondir leurs connaissances dans ces domaines.

Que pensez-vous de la formation académique offerte actuellement par les facultés et le Barreau ?

Depuis 15 ou 20 ans, les facultés se sont beaucoup ouvertes et je trouve que c'est très bien parce qu'à l'époque où j'y étais, on suivait un curriculum assez rigide : droit civil, droit constitutionnel, droit administratif et procédure civile. J'envie les étudiants. J'aimerais retourner sur les bancs d'école parce qu'il y a maintenant des cours spécialisés dans des domaines très particuliers. Il y a une ouverture considérable, ce qui est une bonne chose puisque le droit se développe beaucoup et que de nouveaux secteurs émergent.

Et au plan de la formation continue ?

Je pense que le Barreau a eu raison : il faut se tenir au courant. Le droit n'est plus le cercle fermé d'il y a 40 ou 50 ans. C'est une profession et une discipline en pleine évolution et c'est tout à fait normal qu'on exige des avocats qu'ils se mettent au courant, qu'ils se recyclent de façon à pouvoir mieux aider le public et mieux conseiller leurs clients. Pour ma part, je lis pratiquement tout, mais pas dans tous les domaines.

Quels conseils donneriez-vous aux avocats membres de l'AJBM pour qu'ils s'accomplissent dans leur carrière ?

La première chose pour un jeune avocat, c'est de ne pas s'imaginer qu'il aura une carrière bien établie à partir du premier jour. Sa carrière va probablement changer plusieurs fois pendant sa vie et souvent, pour des raisons tout à fait fortuites. Je me rappelle d'avoir gagné, à l'époque, un procès en responsabilité civile automobile complètement par hasard. On m'avait ensuite demandé de prendre des dossiers d'assurance automobile. C'est cela qui arrive quelquefois. La carrière n'est pas un long fleuve tranquille : elle est parsemée de chutes. La première chose, c'est d'avoir une bonne capacité d'adaptation à la réalité. C'est mon conseil principal.

Que pensez-vous de l'accentuation de la spécialisation des avocats aujourd'hui ?

À notre époque, on ne peut plus être bon en tout en droit. La spécialisation est donc une bonne chose. C'est un service à rendre au public. Par exemple, je ne me risquerais jamais à donner un conseil à un client au point de vue fiscal parce que je n'y connais absolument rien. Toutefois, pour un jeune, il faut faire attention de ne pas se laisser enfermer dans une spécialisation trop rapidement ou trop tôt ou, si la réalité pousse à une spécialisation, être sûr que c'est une spécialisation qu'on aime. Il faut savoir résister à la pression qui nous pousse à entrer dans une spécialisation qui ne correspond pas à nos goûts ou à nos besoins. ■

**Vous ne serez pas à votre bureau les 20 et 21 avril.
Voici pourquoi :**



Des centaines de participants attendus
Prix de présence attrayants
Crédits de formation continue obligatoire
(sujet à approbation)

Forfaits de participation abordables et flexibles
Prix réduits pour membres de l'AJBM (278 \$ à 445 \$)

Une activité de :



ASSOCIATION DU BARRÉAU DE MONTRÉAL
MONTEG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

**La plus importante conférence au Canada
sur l'impact des technologies de l'information
et leur potentiel pour le droit**

**Choisissez parmi 32 séances totalisant 40 heures
en 2 jours axées sur les thèmes suivants :**

- Vitrine technologique (accès gratuit)
- Preuve électronique
- Traitement électronique des litiges
- Gestion électronique des transactions d'affaires
- Contrôler la surdose d'information
- Collaboration et réseautage par le web
- Bureaux virtuels et marketing en ligne
- Propriété intellectuelle
- Cyberjustice

Conférencier d'ouverture :

Ronald J. Deibert
Directeur du Citizen Lab



L'ASSOCIATION DU
BARRÉAU CANADIEN
Director Québec



ORDRE DE
MONTREAL



Inscrivez-vous dès maintenant :

www.legalit.ca

Parcours

De l'avantage d'une double formation



Juliette Lucas, journaliste
jlucas@droitcriminel.ca

Ce n'est un secret pour personne : le droit est au carrefour de plusieurs disciplines. Dans notre pratique, la question se pose souvent : sommes-nous des avocats et en même temps des psychologues qui écoutent nos clients, des mathématiciens qui calculent des pensions alimentaires, ou simplement des juristes curieux ? Chez nos voisins anglophones, avant l'entrée en droit, il est souvent nécessaire de posséder un baccalauréat. Entrevue avec deux avocats qui ont eu un double parcours.

Mieux comprendre son client

Mathieu Locas provient d'une famille dont plusieurs membres étaient juristes. Petit, il rêvait d'être avocat et était attiré par la négociation et la cour plutôt que par la gestion de contrat pure. Par contre, quand est venu le temps de faire un choix d'études, il était confronté à une dure réalité. En effet, au moment d'entrer à l'université, le marché était plus difficile et on l'encourageait moins dans cette voie.

Ainsi, malgré son désir d'entrer dans la profession, il a décidé de faire des études commerciales aux HEC. De 1997 à 2000, il a fait un baccalauréat général avec un cheminement mixte à mi-parcours, soit administration option marketing et management. Il a en effet préféré les relations d'affaires plutôt que les études purement comptables et quantitatives.

Malgré le fait qu'il appréciait ses études, il sentait que quelque chose lui

manquait. De plus, la mondialisation était sur toutes les lèvres et on lisait des chroniques partout sur le sujet. M^e Locas était plus attiré par le règlement des relations d'affaires entre les clients que la vérification d'états financiers. Le droit des affaires l'intéressait particulièrement, surtout la notion de protection des droits et l'importance que les deux parties soient satisfaites de leur transaction.

Ni entrepreneur, ni comptable, c'est dans cette optique qu'il a entrepris des études en droit à l'Université McGill. Par la suite, il a fait un stage d'été chez Stikeman Elliott. Il a été assermenté en 2005. Aujourd'hui, il pratique le droit des affaires immobilières dans ce même cabinet. À ce jour, il a eu l'opportunité de travailler sur des dossiers de partenariats public-privé. D'ailleurs, il aime particulièrement l'idée de travailler sur des notions concrètes, telles que le transfert d'un édifice, plutôt que d'une valeur mobilière.



M^e Mathieu Locas



NOUS PRENONS LE RELAIS POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES
DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1
514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com



marque d'or

M^e Locas a adoré son expérience universitaire et il conseillera à des étudiants ou même d'autres juristes d'aller chercher un MBA ou de perfectionner leur apprentissage dans le domaine des affaires. Même si ce n'est pas indispensable pour pratiquer en droit commercial, une telle formation permet aux avocats de mieux comprendre les besoins de leurs clients et de leur entreprise. Aussi, plusieurs de ses ex-collègues de classe sont restés de bons contacts d'affaires. Il admire les gens qui deviennent entrepreneurs et qui se lancent en affaires mais se dit pleinement heureux d'accompagner ses clients dans leurs transactions et d'être avocat.

Scientifique et juridique

Contrairement à M^e Locas, rien ne destinait initialement Marc-André Huot à devenir avocat. Venant d'une famille œuvrant dans le domaine de la santé, M^e Huot se dirigeait vers une carrière en sciences pures, et ce, malgré le fait qu'il était aussi attiré par les sciences humaines. Il a fait donc son entrée au baccalauréat en génie électrique à l'Université McGill en 1994. Après sa deuxième année, M^e Huot s'est aperçu qu'il lui manquait quelque chose, et que devenir ingénieur ne le satisfaisait pas. Trouvant les mathématiques trop abstraites et aimant plutôt l'écriture, il se dirigea vers une carrière en droit.

Il a terminé son baccalauréat à l'Université de Montréal en 1997 et fut reçu au Barreau en 1998. Ayant complété un stage d'été chez Smart & Biggar Fetherstonhaugh, il y pratique aujourd'hui le litige. En effet, il est l'un des rares avocats au Québec à posséder une formation double en génie et en droit et c'est cette formation qui l'a mené vers des sujets peu abordés à l'université tels que les brevets,

marques de commerce, droits d'auteur, etc.

D'ailleurs, c'est ce double talent et intérêt en sciences et droit qui a mené M^e Huot vers le domaine de la propriété intellectuelle. Présent en Cour fédérale et en Cour supérieure, son travail consiste souvent à vulgariser maintes notions scientifiques. En effet, l'avocat œuvrant en propriété

intellectuelle est souvent au carrefour du droit et de la science. Il est appelé à travailler avec des experts scientifiques et doit éviter le piège de plaider des notions techniques devant le juge.

Le travail de l'avocat est de simplifier ce langage technique en un langage simple même si, parfois, il est plus difficile de vulgariser que de comprendre la notion initiale. À un moment dans sa pratique, il lui est arrivé de devoir expliquer à un juge une nouvelle invention qui consistait en l'enrobage de pilules. Une pilule régulière comprend un ingrédient actif à l'intérieur et un enrobage extérieur. L'invention permettait à l'ingrédient actif dans la pilule d'être digéré plus rapidement par l'intestin. M^e Huot compara donc la pilule régulière à un pâté chinois régulier et l'invention à un pâté chinois passé au mixeur afin de faire comprendre au juge l'invention en question. Il eut ainsi un franc succès !



M^e Marc-André Huot

M^e Huot ne croit pas qu'il est nécessaire au préalable de faire un autre baccalauréat avant de devenir avocat, à moins de désirer suivre une formation d'agent de brevet, qui requiert une formation initiale en sciences. Par contre, il est heureux d'avoir pu marier les deux et de faire face à autant de défis. Un scientifique croit aux lois de la nature et a une solution unique à tout problème. En tant que juriste, il perçoit le débat à d'autres niveaux et peut apporter les nuances nécessaires. ■

Les décisions des cours d'appel canadiennes sont
maintenant offertes sur AZIMUT !

Accédez à plus de 7000 textes intégraux
des décisions rendues depuis janvier 2006
par toutes les cours d'appel
du pays, d'un océan à l'autre.

Classifiées par domaines de droit, facilement repérables.
Recherche par mots clés, simple comme tout.



Communiquez avec nous
au 514 842-8745 ou encore,
sans frais, au 1 800 363-6718.
info@soquij.qc.ca

soquij.qc.ca



Art de vivre

Letters to a young lawyer by Alan Dershowitz



Julie Vespoli, journaliste
julie.vespoli@gowlings.com

"Most advice turns out to be a series of instructions on how to become the person who is giving the advice", warned Dershowitz in the introduction to his book "Letters to a young Lawyer". In some cases, this is true. Ironically, it is not the case here...

The advice is not fed to you the same way a "For dummies" book would deliver advice. The author's insights regarding the practice of law, although particular to the American criminal justice system, maintain a universal flavour.

Dershowitz transcends his personal experiences and delivers a bigger picture to his readers. He also successfully breaks apart the misconception that lawyers must necessarily be "bad" to be "good".

Dershowitz's genius lies in his balanced perspective: his advice is never simplistic. The practical struggles of the legal profession are depicted with a philosophical undertone. To him, idealism and pragmatism are not mutually exclusive. Can you be morally sound and practice criminal defence? Dershowitz shows his readers how this has been possible for him.

His conception of what is "good" and what it means to be a "good person" reflects the complexities of his career and the choices he's had to make: "When you become a lawyer, you have to define good differently than you did before. As a lawyer, you are someone else's representative. You're their mouthpiece. So doing good often means doing good specifically for your client, not for the world at large, and certainly not for yourself."

He explains his experiences and then extracts the very essence of what he's learnt so his readers can understand that each lawyer's career is unique. In the end, his book is truly about learning how to make the choices that are appropriate for you, regardless of what the system dictates.

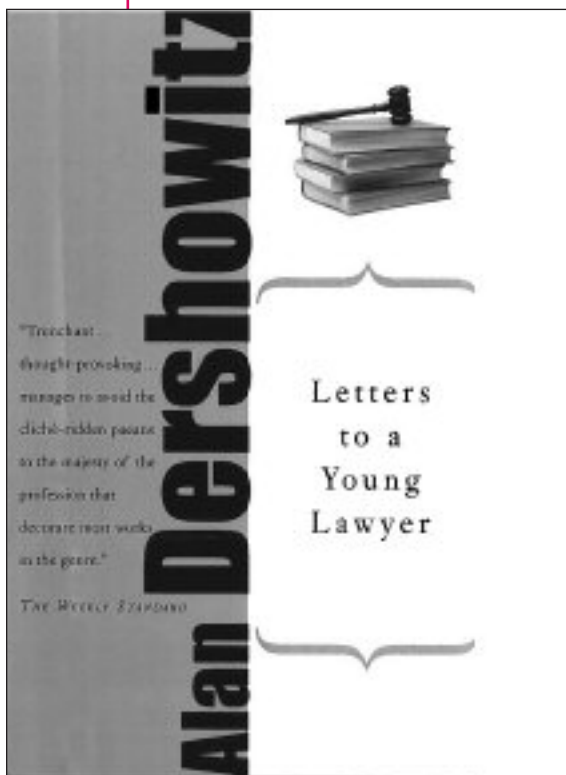
Although the advice is sometimes exclusively applicable to the newcomers of the profession, particularly the newcomers to the American criminal defence system, many lawyers with decades of experience may profit from reading this book... even judges!

Like all of us, Dershowitz is more than just a lawyer. He is a scholar, a professor, a practitioner, a writer, a husband and at the very base, he is human. The book is about more than how to maximize your profits and how

to succeed as a lawyer. You are not a lawyer in a box. Look around you. Who are you and how can you reflect that in your career?

As a final note, here is food for thought brought to you by Dershowitz: "A lawyer without any enemies is likely to be a coward and a sycophant... You're a lawyer in an adversarial system. If everybody likes you, you're doing something wrong."

Letters to a young lawyer, Alan Dershowitz, Basic Books, New York, NY, 2001



Art de vivre

Où il est principalement question de livres parlants



Josée Ringuette, journaliste
joseeringuette@videotron.ca

Vous êtes enfin sorti de la torpeur de l'hiver. Il fait beau, mais pas encore assez pour sortir votre vélo, votre moto ou votre canot. Voici quelques suggestions de balades printanières à faire en solo, en duo ou avec votre groupe de bingo.

ACTIVITÉS PRINTANIÈRES



D'abord, pourquoi ne pas renouer avec votre bibliothèque de quartier ? J'y ai pour ma part fait quelques belles découvertes récemment, dont une panoplie de films en format DVD. Peut-être étaient-ils présents sur les tablettes de ma bibliothèque depuis quelque temps, mais la collection n'était certainement pas aussi bien garnie. Bref, de quoi plaire à tous : nouveautés, films de répertoire, documentaires, etc.

Un autre rayon m'a attirée tout particulièrement : celui des livres parlants. Oubliez tout de suite les effarants « Bouillons de poulet pour l'âme », « Que faire de ma vie ? », « Les 10 secrets du succès et de la paix intérieure » et « Succès extrême : programme en sept parties pour réussir sans lutter ». On les retrouve inmanquablement sur les tablettes, mais y sont aussi les classiques de la littérature et les romans d'auteurs toujours vivants. À quand la formation obligatoire sur livre parlant ?

Bref, pour ceux qui aimeraient lire le soir, mais qui ont l'œil fatigué d'avoir tant fixé l'écran, ou pour ceux qui ont de la difficulté à trouver le sommeil, rien de mieux que de se faire conter une belle histoire pour glisser sans souci dans un univers parallèle. Personnellement, il y a déjà un bon mois que je m'endors sur les célèbres aventures des Trois mousquetaires. Sachez

cependant que les objets électriques conservés près du lit pourraient être nuisibles à la santé en raison des champs électromagnétiques qu'ils dégagent (*Protégez-Vous*, février 2009)... Voilà donc une activité à pratiquer à vos risques et périls.

Pour de l'art visuel à petites doses, faites quelques pas du côté de l'Espace Création (500, Sherbrooke Ouest, près du métro McGill). On y présente *Nomade, la Collection Loto Québec en mouvement* du 4 février au 3 mai 2009. Cette collection, qui fête ses 30 ans cette année, est composée de plus de 4000 œuvres d'artistes québécois contemporains. Le tour est vite fait, mais il y a de nouveaux arrivages de temps à autre qui valent la peine d'être découverts.



Voici ma dernière suggestion de balade : par beau temps, pourquoi ne pas arpenter la rue Notre-Dame, entre la rue Peel et Atwater en particulier, afin de découvrir les secrets des antiquaires (<http://www.qam.ca/QAM.html>) ?

À NOTER À VOTRE AGENDA

AVRIL

CLINIQUE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE

Heure : 9h00 à 17h00

18-19

CONFÉRENCE LEG@L.IT

Endroit : Centre Mont-Royal,
2200, rue Mansfield

Heure : Dès 8h00

20-21

DÎNER-CONFÉRENCE

Les recours pour oppression en droit québécois

Conférencier : M^e Paul Martel,
Blakes Cassels & Graydon

Endroit : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

22

RENDEZ-VOUS RÉSEAU JCCM & AJBM

23

CLINIQUE DE SQUASH

Endroit : Club Atwater, 3505, avenue Atwater
Heure : Dès 13h00

25

CONGRÈS AJBM 2009

Endroit : Musée Juste pour rire
2111, boul. St-Laurent
Heure : 11h45 à 18h00

30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Endroit : Musée Juste pour rire
2111, boul. St-Laurent
Heure : dès 18h00

30

MAI

CONGRÈS AJBM 2009

Endroit : Musée Juste pour rire
2111, boul. St-Laurent
Heure : Dès 8h00

1

DÎNER-CONFÉRENCE

L'adoption

Conférencier : M^e Alain Roy

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

6

COURS SUR LES VINS

Lieu : Daylight Factory, 1030, rue St-Alexandre
Heure : 18h00 à 20h00

11 et 25

DÎNER-CONFÉRENCE

Conciliation travail-famille

Conférencier : L'honorable Marie Michelle Lavigne
j.c.q.

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

19

COURS DE FORMATION

L'allégation d'incompétence et la préparation d'un dossier en matière criminelle

Conférencier : L'honorable François Doyon, j.c.a.

Lieu : Centre de conférences Oxford, Tour IBM,
1250, boul. René-Lévesque Ouest, Mezzanine

Heure : 18h00 à 21h00

20

DÎNER-CONFÉRENCE

Faillites et redressements : les impacts sur les entreprises

Conférenciers : M^e Michael J. Hanlon, Heenan
Blaikie, et Michel Marleau, Ernst & Young

Heure : 12h15 à 14h00

20



EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture